

DELEGATION DE SIGNATURE

- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;
- VU** le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;
- VU** le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Education relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS**ARRETE****Article 1 – Champ de la délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Madame Morgane FOURMOND, agent contractuel de catégorie A, Responsable des achats et de la commande publique, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant le Service des achats et de la commande publique, les courriers adressés aux candidats non retenus dans le cadre des procédures en vue de l'obtention de marchés publics, et ce quel que soit le motif de rejet de la candidature ou de l'offre (notamment offre inacceptable, offre inappropriée, offre hors délais ou anormalement basse, et offre non retenue après analyse et classement).

Article 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités.

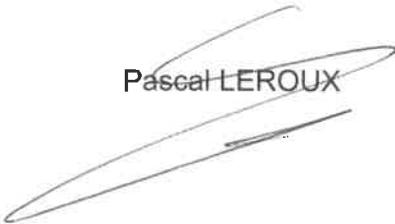
La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou de celui du délégataire.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec spécimen de signature des délégataires)



Pascal LEROUX

Arrêté transmis au recteur le : 20/05/2021 Publié le : 20/05/2021